

40 ans d'action sociale en Wallonie, des préjugés à la réalité

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

4 lettres qui, il faut l'avouer, n'ont pas tendance à faire rêver...

4 lettres pour figurer une institution et des réalités sociales tantôt méconnues, tantôt détestées, tantôt caricaturées... rarement bien appréhendées.

4 lettres et des représentations encore très négatives sur les personnes bénéficiaires des aides. Des représentations qui renforcent durement le mépris et le discrédit ; qui ont pour effet de monter les gens les uns contre les autres et qui ternissent aussi le travail de première ligne mené par les acteurs du CPAS au quotidien, dans la discrétion, par obligation et respect des personnes qu'ils accompagnent.

C'est pour briser cette stigmatisation, c'est pour déconstruire les préjugés et enfin pour renforcer l'information du grand public sur les droits sociaux que la Fédération des CPAS de Wallonie lance, ce 12 décembre 2016, une grande campagne d'information et de sensibilisation vers l'ensemble des citoyens.

Celle-ci s'inscrit en continuité des multiples actions menées par la Fédération en 2016 dans le cadre des 40 ans de la Loi organique de 1976, qui a consacré l'existence des CPAS¹.

Cette campagne est volontairement provocatrice, humoristique et décalée. Elle met en scène, dans des fictions réalistes, 3 idées reçues dans le but de susciter chez celui qui la réceptionne, à tout le moins un questionnement - osons le souhaiter - une réflexion, voire une prise de conscience sur l'absurdité de leur caractère péremptoire.

En miroir de l'idée reçue provocatrice et de sa mise en scène : une interpellation de l'auditeur, spectateur ou internaute et une information sur les missions du CPAS.

Avec le son et l'image, la Fédération des CPAS wallons a souhaité rappeler 3 messages importants sur les missions légales des CPAS et les soutiens qu'ils peuvent apporter :

- Le CPAS assure à toute personne le droit à l'aide sociale afin de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est un instrument de solidarité publique essentiel à la dignité ;
- Le CPAS, institution publique autonome, présente dans chaque commune du Royaume, dispense de nombreux services pour le mieux-être de tous les citoyens ;
- Le CPAS assure le droit à l'intégration sociale. Il est un tremplin vers l'emploi, l'insertion sociale, la formation, les études. Il aide chacun à trouver une place dans la société.

La vidéo est un des éléments de la campagne. Elle a été déclinée en 3 spots audio et vidéo qui seront diffusés, dès le 12 décembre, sur Radio Contact et les télé locales. Elle trouvera un prolongement sur les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, e.a.) et sous la forme d'un dépliant grand public, destiné à être diffusé, début 2017, sur des manifestations ou événements ciblés.

¹ Ces actions sont consultables via <http://www.cpasavenir.be/>.

Derrière les messages-clés de cette campagne, quelles réalités sociales ?

On le sait, une campagne d'information et de sensibilisation doit, pour être efficace, peaufiner la forme pour faire passer un message percutant, dans un laps de temps très court.

Elle doit néanmoins aussi s'appuyer sur des éléments de fond. Il est donc important de donner quelques éléments de réalités vécues par les CPAS et leurs bénéficiaires.

1) Contexte global des CPAS

Les CPAS œuvrent dans un contexte général de pauvreté qui est inquiétant. Selon les chiffres publiés par le Bureau du Plan, en 2015, « *en Belgique, 2 336 millions de personnes - soit 21,1 % de la population totale - étaient exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* »².

En Belgique, sur 11 071 090 habitants, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche donc 2 336 000 personnes ! Un peu plus d'une personne sur 5.

Le Bureau du Plan a d'ailleurs récemment communiqué qu'à politique inchangée jusqu'en 2030, l'objectif de recul de la pauvreté visé par la Belgique dans le cadre de la stratégie *Europe 2020* ne pourra être rencontré.

589 CPAS en Belgique et 262 en Wallonie.

Les personnes bénéficiaires d'aides dont parle la campagne, sont celles qui bénéficient du droit à l'intégration sociale (que l'on peut chiffrer) mais aussi d'aides sociales sous forme matérielle, sociale, médicale, médico-sociale, psychologique (public pour lequel il n'existe pas de statistiques précises).

« *En 2015, 170 195 personnes ont bénéficié au moins une fois du revenu d'intégration sociale au cours de l'année* »³. Entre 2014 et 2015 - à cause de la crise financière et de la réforme des allocations de chômage - ce chiffre a augmenté de 12,4 %⁴.

Comment les CPAS, à leur niveau, arriveront-ils à faire face, là où l'ensemble de la société échoue ?

La pauvreté revêt aujourd'hui des visages multiples. Bien plus qu'une problématique anciennement « réservée » aux vagabonds et aux clochards, la pauvreté touche des travailleurs, les personnes vieillissantes, les familles monoparentales, les jeunes, les enfants...

2) Quels préjugés ? Comment les démonter ?

- CPAS un jour, CPAS toujours ?

Les situations individuelles évoluent et ne sont pas figées à tout jamais. Selon les estimations du SPP Intégration sociale (SPP IS), près de la moitié des bénéficiaires du revenu d'intégration (48 %) ne reste pas plus de 6 mois bénéficiaire⁵.

² Bureau Fédéral du Plan, *La population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique. Projection jusqu'en 2030*, novembre 2016, p.1.

V. http://www.plan.be/admin/uploaded/201611280929530.WP_1612_11326_F.pdf [consultation le 28.11.2016]

³ SPP IS, *Focus « situation avant le RIS »*, n°15, juin 2016.

V. http://www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/mi-is_2016.2_focus_fr.pdf [consultation le 28.11.2016]

⁴ SPP IS, 2015 : *une année record avec 115.137 bénéficiaires d'un revenu d'intégration par mois*. V. <https://www.mi-is.be/fr/presse-multimedia/2015-une-annee-record-avec-115137-beneficiaires-dun-revenu-dintegration-par-mois> [consultation le 1.12.2016].

⁵ SPP IS, *Focus « durée d'octroi »*, février 2013, p.4.

V. <http://www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/focus5.pdf> [consultation le 1.12.2016].

La réalité nous montre donc bien que l'aide du CPAS est une aide temporaire qui implique pour certains un passage limité dans le temps afin de remettre le pied à l'étrier, de donner le salutaire coup de talon lorsque l'on touche le fond. Pour d'autres, les situations de vie restent fragiles, bricolées, complexes. Les retours vers le CPAS peuvent être courts et fluctuants. Puis, certains disparaissent totalement du système de sécurité sociale, sans recourir aux aides auxquelles ils auraient pourtant droit.

Cette proportion de personnes est estimée en 2011 à 65 % - environ 90 000 personnes - qui ne recourraient pas à leur droit au revenu d'intégration⁶.

- Des assistés qui se la coulent douce ?

Pour rappel, les montants du revenu d'intégration sociale octroyés par les CPAS sur base des conditions du droit à l'intégration sociale sont, en 2015⁷:

2015	Revenu intégration /mois	Seuil de pauvreté / mois ⁸
Cohabitant	556 €	/
Isolé	834 €	1 083 €
Famille à charge	1 112 €	2 274 €

Ces montants se situent donc largement sous le seuil de pauvreté.

Comment s'y prendre, avec une famille à charge, avec au total un revenu de 1156 € pour payer le loyer, les charges énergétiques, les courses, les soins de santé, les déplacements, les dépenses scolaires des enfants... ?

Une enquête réalisée par la *Commission énergie*⁹, en 2015 (revenus 2014), révèle des situations bien complexes :

- Un ménage (avec enfants à charge) dont les ressources s'élevaient à 1 090 € devait s'acquitter d'un loyer de 500 € et de charges énergétiques mensuelles de 130 €.

➔ Il reste donc à ce ménage 460 € pour assurer les autres postes de dépenses mensuelles.

- Une personne isolée s'acquittait quant à elle d'un loyer de 390 € et de charges énergétiques mensuelles de 130 € avec un revenu de 817 €.

➔ Il reste donc à cette personne 297 € pour assurer les autres postes de dépenses mensuelles.

⁶ N., Bouckaert, E. Schokkaert, 2011, *A first computation of non-take-up behaviour in the 'leefloon'*, p.11. V. <http://www.flemosi.be/uploads/86/FLEMOI%20DP6%20Bouckaert%20and%20Schokkaert%202011%20Leefloon.pdf> [consultation le 1.12.2016].

⁷ Pour les montants 2015 - Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Des faits et des chiffres. V. http://www.luttepauvrete.be/chiffres_revenu_integrat.htm# - Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration [consultation le 28.11.2016]

Les montants 2016 sont de 578 €/mois pour une personne cohabitante ; 867 €/mois pour une personne isolée ; 1 156 €/mois pour un cohabitant avec famille à charge. V. Fédération des CPAS de l'UVCW, *Tableaux récapitulatifs des montants en droit à l'intégration sociale au 1^{er} juin 2016*. V. http://www.uvcw.be/no_index/cpas/revenu-integration.pdf [consultation le 28.11.2016]

⁸ SPF Economie, Risque de pauvreté en Belgique. V. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> [consultation le 28.11.2016]

⁹ La Commission énergie rassemble actuellement 18 CPAS wallons et est pilotée par la Cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS.

L'augmentation croissante du coût du loyer consécutive à la tension immobilière confine les personnes en situation de précarité dans des logements inconfortables voire insalubres.

Les personnes doivent souvent faire face à des choix cornéliens : s'acquitter des charges locatives et énergétiques au détriment d'autres postes essentiels et vitaux comme les soins de santé, l'alimentation, les frais scolaires...

Pour rappel, des études démontrent effectivement l'apparition de problèmes de santé chroniques respiratoires, ostéo-articulaires, neurologiques ou une altération de la santé mentale auprès des personnes (adultes ou enfants) vivant en situation de précarité énergétique¹⁰.

➤ Le CPAS, un *Mister-Cash* ?

L'aide du CPAS est résiduaire : la personne doit avoir épuisé toutes les autres possibilités de revenus avant de pouvoir y prétendre.

Le CPAS ne distribue pas les aides aveuglément. Des critères précis, fixés par la loi, encadrent leur intervention.

Une personne qui sollicite l'aide du CPAS devra fournir les preuves relatives à l'état de ses ressources et de sa situation : composition de ménage, contrat de bail du logement, preuves de paiement des 3 derniers loyers, dernières factures d'énergie, preuve des ressources des membres du ménage (salaire, chômage, indemnités de mutuelle, allocations familiales, pension...), preuves de la recherche d'un emploi...

Si, sur base des conditions fixées par la loi, le revenu d'intégration est octroyé, ce n'est pas sans contrepartie. Il faut prouver être disposé à travailler et participer à toutes les activités d'insertion socio-professionnelles mises en place par le CPAS. La participation active à celles-ci est régulièrement contrôlée.

➤ Des profiteurs, pas foutus de travailler ?

On ignore trop souvent que les CPAS mènent une véritable politique de remise à l'emploi de leurs usagers.

En Wallonie, au 1^{er} janvier 2014, on recensait 48 509 bénéficiaires du RI¹¹, dont 9 002 personnes qui travaillaient¹² !

Les travailleurs ne sont pas les seuls à être en mouvement pour sortir de leur situation. En 2014, 14 % du public des CPAS wallons était aux études (7 404 personnes) et 3 360 personnes suivaient une formation.

¹⁰ Fondation Abbé Pierre, *L'impact de la précarité énergétique sur la santé*, décembre 2013.

V. <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/limpact-de-la-precarite-energetique-sur-la-sante> [consultation le 1.12.2016]

¹¹ R. Cherenti, *Radioscopie 2014 des politiques d'insertion socioprofessionnelles dans les CPAS wallons*, Fédération des CPAS, mars 2015, p.7. V. http://www.uvcw.be/no_index/cpas/insertion/Radioscopie-Analyse-generale-2014.pdf [consultation le 1.12.2016].

¹² *Ibid.*, Article 60, 61, SINE, PTP, Activa, intérim, APE, Rosetta, personnes ayant retrouvé, avec l'accompagnement du CPAS, elles-mêmes un emploi, p.29.

Au 1^{er} janvier 2016, on recensait 59 249 bénéficiaires du RI en Wallonie.

SPP IS, *Revenu d'intégration sociale*. V. <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/revenu-dintegration-sociale-ris> [consultation le 1.12.2016].

Ainsi, concrètement :

- ➔ 9 002 personnes à l'emploi,
- ➔ 7 404 personnes aux études,
- ➔ 3 360 personnes en formation.

Près de 20 000 personnes dans une forme active d'insertion, soit 41 % du public.

Par ailleurs, les autres personnes sont elles aussi impliquées dans un projet de réinsertion socio-professionnelle. La récente réforme du *Plan individualisé d'Intégration sociale* (PIIS), déjà largement médiatisée, a mis en lumière la contrepartie demandée aux usagers des CPAS : l'obligation de signer un contrat par lequel la personne s'engage à mener une série d'actions relatives à l'activation, évaluées de façon régulière par le travailleur social en charge.

Les bénéficiaires des aides du CPAS aspirent tous à une situation plus favorable et s'impliquent pour faire en sorte d'y accéder.

Rappelons par ailleurs que le chiffre de la fraude sociale n'atteint même pas 5 %¹³. Bien loin du mythe trop souvent véhiculé. Il faut savoir que pour la majorité de ces cas de fraude, les CPAS ont retiré les aides octroyées et que dans un nombre élevé de cas, il a également été décidé de procéder au recouvrement de l'aide sociale¹⁴.

Contrairement aux idées reçues, les CPAS ne distribuent donc pas l'aide sans rien attendre en retour.

➤ CPAS, gouffres à pognon ?

Les CPAS disposent, pour la réalisation de leurs missions légales, de divers subsides fédéraux et régionaux qui couvrent partiellement les coûts engendrés par les aides octroyées. Ils doivent rendre des comptes minutieux, à tous les niveaux de pouvoir, quant à l'utilisation de ces moyens. Chaque dépense fait l'objet d'un contrôle et d'une justification.

Outre ces moyens, les CPAS, faute de financement structurel suffisant, doivent faire jouer la solidarité au niveau local. Ils perçoivent une dotation du pouvoir communal qui équivaut à 9,3 % des dépenses ordinaires des Communes¹⁵. Celle-ci est également rigoureusement contrôlée. Passés maîtres dans l'optimisation efficace de chaque euro mis à leur disposition, les CPAS peuvent ainsi offrir une palette de services à l'ensemble des citoyens.

Outre le droit à l'intégration sociale, voici quelques exemples d'aides sociales que les CPAS peuvent dispenser :

- Aides et services qui répondent aux besoins sociaux des citoyens de leur commune : places en maison de repos, en crèche, brico-dépanneurs, lavoirs, taxis sociaux, services de jardinage, aides familiales, repas à domicile... Bien utiles quand vous êtes une maman seule en recherche d'emploi, une personne âgée qui désire continuer à vivre à son domicile, une personne sans véhicule...
- Logement : aide pour la constitution de la garantie locative, le paiement ou l'avance du premier loyer, une prime d'installation ainsi que la possibilité d'avoir une adresse de référence auprès du

¹³ SPP IS et PwC, *Étude sur la fraude sociale au sein des CPAS. Rapport final*, décembre 2013, p.26. V. https://www.mis.be/sites/default/files/documents/etude_fraude_sociale_2014.pdf [consultation le 1.12.2016].

¹⁴ SPP IS, *ibid.*, p.32.

¹⁵ Belfius, *Finances locales – Communes*, 2014, p. 22.

V.

<https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/PublicSocial/Expertise/Financescommunales/2014/MMDF%20Analyse%20Gemeentelijke%20financi%C3%ABn%202014%20FR.pdf> [consultation le 1.12.2016]

CPAS. Certains CPAS ont des logements de transit, d'urgence ou des dispositifs d'accueil pour les personnes sans-abri.

- Energie : soutien des ménages dont les ressources ne permettent pas de payer les factures d'énergie et d'eau. Le CPAS peut aussi aider les personnes à réduire leurs factures d'énergie, tout en augmentant leur confort de vie. Bien utiles lorsque vous vivez dans une passoire énergétique et que vous ne parvenez pas à payer vos factures.
- Soins de santé : octroi d'une aide financière pour pouvoir payer des soins ou une facture d'hospitalisation, affiliation de la personne à une mutuelle, octroi d'une aide médicale. Pour les personnes en séjour illégal, il existe un système d'aide médicale urgente.
- Vie sociale, culturelle et sportive : soutien aux activités (tickets article 27, stages pour enfants...). Bien utile lorsque vos revenus ne vous permettent pas de financer le voyage scolaire de votre enfant.

3) Conclusion

Des préjugés à la réalité... il y a parfois un écart, un fossé, un gouffre... c'est ce que la Fédération des CPAS wallons tente de mettre en évidence aujourd'hui.

La campagne, par son ton provocateur, fait prendre conscience de cet écart.

En ces temps difficiles où les trajectoires individuelles en souffrance finissent par opposer les besoins des uns par rapport aux besoins des autres, il semble indispensable de changer de perspective ; de regarder les choses sous un autre angle.

La campagne ambitionne de modifier les perceptions sur les personnes qui sollicitent une aide le temps de reprendre une place dans la société.

Elle vise également à montrer que le CPAS est un instrument de solidarité publique qui œuvre pour la dignité. Et au quotidien, œuvrer pour la dignité, ce n'est pas rien ! Cela requiert un engagement profond de la part de tous les travailleurs et mandataires.

Elle invite à être curieux, à pousser la porte des CPAS pour voir comment ils agissent concrètement pour l'ensemble des citoyens.

Ainsi, il est possible d'envisager les coûts engendrés par l'action sociale comme un investissement dans le capital humain de notre société plutôt qu'une dépense à fonds perdus.

La vie humaine est pleine d'aléas. Plutôt que de nous opposer, construisons une société où chacun trouve sa place.

CPAS, 4 lettres qui font vivre l'action sociale sur le terrain aujourd'hui.

Et pour demain, CPAS, 4 lettres pour un avenir digne et solidaire.